Règlement
Vote du thème du Carnaval 2020

CARNAVAL
FORT-DE-FRANCE

ARTICLE 1 : *Présentation du Vote*

La Ville de Fort-de-France par le biais de la Mission Valorisation du Carnaval, désigné dans la présente convention comme « **l'Organisateur** », opère une consultation sous la forme d'un appel à contributions destiné à la population martiniquaise.

L'opération intitulée «**Participez au choix du thème du Foyal Carnaval 2020**» permettra à chacune et chacun de proposer ses trouvailles pour la prochaine édition du Carnaval de Fort-de-France (Martinique).

ARTICLE 2 : *Conditions de participation*

La consultation est ouverte à toute personne physique résidant en Martinique, et disposant d'une adresse électronique ou postale personnelle à laquelle elle pourra être contactée pour les besoins de l'organisation.
Le nombre maximal de propositions est limité à 3 (trois) par participant. Si plusieurs propositions d'un même participant retiennent l'attention du jury, une seule sera retenue.
Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des conditions énoncées par le présent règlement.
L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne les conditions de participation demandées à chaque participant.

ARTICLE 3 : *Modalités de participation*

La consultation permettant de sélectionner le thème du carnaval 2020 se déroule en deux phases consécutives et complémentaires.

PHASE 1

Du 28 mars au 28 avril 2019 - **Faites librement vos propositions**
Chaque participant devra proposer de 1 à 3 thèmes qui laissent libre cours à la créativité de chacun pour la réalisation de costumes et/ou de décors, mais aussi pour servir le cas échéant de support a un concours d'affiches.

Chaque proposition de thème devra être accompagnée d'un explicatif (modèle de rédaction de propositions joint)

Dépôt des propositions
Les propositions doivent être déposées en ligne à l'adresse suivante :
Par mail : themescarnaval@fortdefrance.fr
Ou par courrier postal à :

Mairie de Fort-de-France
Rue Victor Sévère - BP 646
97262 Fort-de-France cedex

Les propositions ne seront pas acceptées si :

- Elles rentrent en conflit avec le droit des tiers (tels que notamment le droit des marques, le droit d'auteur, etc.) ou la propriété intellectuelle ;
- Elles ont un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant ou incitant à la violence, à la propagande politique, prosélyte, raciste ou xénophobe ;
- Elles sont contraires aux bonnes mœurs et/ou de nature outrageante
- Elles sont de nature à causer un trouble à l'ordre public ;
- Elles sont contraires aux conditions du concours telles que décrites au présent règlement ;
- Elles sont en infraction avec l'interdiction de la publicité en faveur des boissons alcoolisées et du tabac (loi du 10 janvier 1991) ou, plus généralement, à la législation en vigueur.

En prenant part à cette opération, le participant garantit que :

- Ses propositions ne sont pas obscènes et/ou diffamatoires !
- Ses propositions ne portent pas atteintes au droit à la vie privée;
- Ses propositions n'ont pas été présentées à l'occasion d'un autre jeu ou concours, et qu'aucun droit afférent aux propositions n'a été cédé à un tiers ;
- Ses propositions n'ont pas pour objectif d'être exploitée à des fins commerciales pendant la période du concours et jusqu'à la fin des festivités du Carnaval
- De la date de début de la consultation et jusqu'au terme de la phase 2, il dispose d'une adresse électronique ou postale à laquelle il pourra, le cas échéant, être contacté pour les besoins de la consultation.

Seules seront retenues les propositions conformes à l'ensemble aux règles stipulées au présent **article 3**.
L'Organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

PHASE 2

Du 6 au 31 mai 2019 – **Faites votre choix parmi les thèmes sélectionnés**
Parmi une sélection de 10 thèmes retenus par le jury à partir des propositions du vote du grand public, chacune et chacun, pourra, selon les règles, participer à la sélection finale du thème du Carnaval 2020.
A votre ordinateur, via la page spéciale sur le site : **www.fortdefrance.fr**
A vos stylos, écrivez à :

Mairie de Fort-de-France
Rue Victor Sévère - BP 646
97262 Fort-de-France cedex

ARTICLE 4 : *Composition du jury*

Le jury est chargé de trier, analyser et sélectionner les 10 thèmes à partir des votes populaires reçus par mail et par courrier au cours de la phase 1, ainsi que des opérations de dépouillement pour déterminer le thème du carnaval au cours de la phase 2.
Il est composé de :

- 2 élus, dont l'élu délégué au carnaval
- 1 représentant de la Mission Valorisation du Carnaval
- 2 personnalités qualifiées issues des associations de Carnaval
- 1 représentant du cabinet du Maire

ARTICLE 5 : *Modalités d'exploitation*

Les thèmes sélectionnés seront communiqués aux carnavaliers et au grand public par tous supports de communication.

ARTICLE 6 : *Respect des conditions de participation*

La participation à la consultation intitulée « **Choisissez le thème du Foyal Carnaval 2020** » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.
L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, notamment dans le cadre de ses missions, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler la consultation ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement.
La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit, notamment dans le cadre de l'exercice de ses missions, indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques, aléas climatiques, etc.).

Mission Carnaval
65 rue François Arago
2ème étage 97200 Fort-de-France
Tel : 0596 717 632
mail : themescarnaval@fortdefrance.fr

Mairie de Fort-de-France
Rue Victor Sévère
BP 646
97262 Fort-de-France cedex
Tel: 0596 596 000
mail : contact@fortdefrance.fr